



Employé communal utilisant des locaux municipaux hors horaires lé

Par **olive joel**, le **24/10/2018** à **21:12**

Un habitant du village demande s'il est normal qu'un employé municipal se trouve dans le hangar communal un dimanche matin donc hors horaires de travail.

Cet employé nous a mis au courant qu'il viendrait quelquefois hors horaires légaux.

Je précise qu'il a l'autorisation de l'adjoint au Maire pour les travaux. Pouvez-vous me donner des précisions?

Merci

J.OLIVE conseiller municipal de Talairan (11220)

Par **Visiteur**, le **25/10/2018** à **11:16**

le fait d'être conseiller municipal ne vous dispense pas de la politesse...

Par **olive joel**, le **25/10/2018** à **13:19**

Merci pour votre réponse. Vous qui souhaitez me donner des leçons de politesse relisez mon texte.

J'ai écrit: "pourriez-vous me donner.....

et mon texte se termine par Merci

je ne vois nulle part un manque de savoir vivre par contre pour vous il va être urgent de soigner votre hyper susceptibilité.

PS: au passage notez que personnellement je ne me cache pas derrière un pseudo

Par **stellios**, le **25/10/2018** à **13:26**

bonjour,

si cet employé a l'autorisation de l'adjoint, pourquoi cela vous cause-t-il problème ??

A vous lire

Par **youris**, le **25/10/2018** à **20:02**

bonjour,
il manquait quand même le bonjour.
sur un site internet, il est toujours conseillé d'utiliser un pseudo.
pour répondre à la question initiale, il faudrait connaître les dispositions en matière
d'assurance, imaginez que cet employé municipal qui travaille pour lui-même dans des locaux
communaux et mette le feu au bâtiment communal ou se blesse grièvement avec une
machine, la commune est-elle assurée dans ce cas ?
salutations

Par **olive joel**, le **26/10/2018** à **12:13**

bonjour merci Youris
pour votre réponse détaillée. Je vous souhaite une bonne journée.
cordialement